

# PDU Valence Romans Déplacement

## Le point de vue de REVV

Les priorités annoncées du PDU (transport en commun, covoiturage et déplacement à vélo) nous apparaissent comme positives, elles sont ambitieuses et pour être en mesure de tenir le volet vélo, il semble clair que c'est la grande qualité des infrastructures, la cohérence des réseaux cyclables, de leur uniformité et de leur connexion qui participera réellement à l'évolution des mentalités et qui débouchera tout naturellement sur des évolutions concrètes de la part des citoyens.

Pour REVV seuls les actes comptent et les réalisations passées et les programmes actuels (« Plateau des Couleurs » par exemple) nous rendent circonspects, (voir en annexe quelques exemples de points à améliorer), car l'on sait bien que des mesures « cosmétiques » n'ont que des résultats "à la marge" et que ce sont les politiques incisives qui sont vecteurs de résultats tangibles.

Un des points les plus délicats, est le manque de cohérence des réalisations et des programmes, dû à la diversité des intervenants (VRD, département, agglo, Rovaltain, communes et communautés de communes). Au niveau des aménagements cyclables, ceci engendre de nombreux dysfonctionnements (discontinuités des voies cyclables, absence de suivi, incohérences des signalisations,...)

**Pour nous, il est indispensable qu'une seule entité assure la maîtrise d'œuvre du volet vélo du PDU en s'appuyant sur un regroupement de moyens significatifs,** de façon à rendre cohérents les travaux qui seront engagés, limiter les dépenses inutiles et optimiser les réalisations.

Par ailleurs, le PDU prévoit un certain nombre d'actions liées au vélo, qui consistent essentiellement dans la mise en place de comités et de plannings ; mais nous nous interrogeons sur la réelle autorité qu'auront ces comités sur les réalisateurs mentionnés ci-dessus et sur les moyens de contrôle des usagers sur les réalisations à venir.

REVV a la volonté d'être, réellement, associée aux réflexions, dès le départ des projets impliquant (ou qui devraient impliquer) des aménagements à même d'augmenter la part modale du vélo, ainsi qu'aux opérations de contrôle de la bonne réalisation de ces projets.

## Exemples de points à améliorer

- VRD propose des itinéraires cyclables. Les communes réalisent ce qu'elles veulent. St Marcel, coupure d'itinéraire de la Motte. Barrières non conforme à la Charte, etc.
- Le département de la Drome étudie dans son coin un balisage de boucles cyclotouristiques qui remplace celui de la Drôme à vélo et VRD propose un balisage du réseau cyclable qui n'existe pas !
- Le département fait la déviation d'Alixan en pensant aux vélos mais n'assure pas les liaisons cyclables avec Valence, Rovaltain et Montélier !
- Pas de développement des Zones 30 et DSC expérimentées avec succès à Valence dans les communes périphériques.
- La mise en place des itinéraires cyclables structurant déclarés au PDU est mal partie, par exemple :
  - L'itinéraire N°1: Valence à Romans est incompatible avec le projet du « carrefour des Couleures » et ses mesures cosmétiques pour le vélo.
  - L'itinéraire N°2 : Saint-Péray à Chabeuil est classifié comme terminé dans sa partie Saint Péray – Valence, alors que l'axe cyclable de Saint Péray à Valence présente de nombreuses discontinuités et zones dangereuses.
- Par ailleurs, il nous semblerait pertinent de prévoir la mise en place d'un réseau express vélo permettant des déplacements plus sûrs et plus rapides, en parallèle à la mise en place du réseau BHNS.
- On parle des parkings relais depuis longtemps mais aucun projet n'est présenté
- Gestion du stationnement voiture toujours plus de places mais pas de gestion cohérente. A Valence pas de stationnement résidentiel. Pourquoi pas une affectation du budget des amendes et des péages au développement des modes doux.
- Développement de l'inter modalité :
  - Stationnement vélo aux pôles d'échanges, gares, aires de covoiturage,
  - Rack de prise en charge des vélos dans les cars
- Mise en place des offres de stationnements vélos privées bien placées:
  - Immeuble, à côté des portes d'entrée : trop limité.
  - Services et commerces : trop rares
  - Ecoles, collèges, lycées : idem
  - Entreprises
  - Cliniques et hôpital: inexistantes ou insuffisantes et accessibilité non satisfaisante
    - Hôpital: un parking vélo difficile pour y aller et en sortir (à noter néanmoins un progrès constant et le projet d'un grand parking à vélo fermé et sécurisé pour le personnel)
    - Hôpital privé Drôme Ardèche, ancienne Clinique Pasteur : parking vélo improvisé et impossibilité de rejoindre la voie bleue
    - Hôpital Privé Drôme Ardèche, ancienne clinique Générale: pas de parking vélo.